

Fiche de Données de Sécurité

BE-3018 Durcisseur HS Rapid



Fiche signalétique du 30/4/2024, révision 1

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination et code commercial: BE-3018 Durcisseur HS Rapid

UFI: 2469-V3DY-H00E-75W8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catalyseur pour vernis acrylique à deux composants pour carrosserie

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

BELFA AG

Flughofstrasse 52

8152 Glattbrugg

Tel. +41 44 874 66 66 Fax +41 44 874 66 33

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

info@belfa.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tel. TOX-Zentrum Zürich: +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

⚠ Danger, Flam. Liq. 2, Liquide et vapeurs très inflammables.

⚠ Attention, Acute Tox. 4, Nocif par inhalation.

⚠ Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.

⚠ Attention, Skin Sens. 1, Peut provoquer une allergie cutanée.

⚠ Attention, Carc. 2, Susceptible de provoquer le cancer.

⚠ Attention, STOT SE 3, Peut irriter les voies respiratoires.

⚠ Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 Tenir à l'écart des flammes nues — Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les vapeurs ou les aérosols.

Fiche de Données de Sécurité

BE-3018 Durcisseur HS Rapid

P280.D Porter des gants de protection et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser un extincteur en poudre, CO₂, à mousse pour l'extinction.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Dispositions spéciales:

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Contient

Oligomères d'hexaméthylène diisocyanate, Isocyanurates

4-méthylpentan-2-one

acétate d'éthyle

acétate de n-butyle

isocyanate de tosyl: Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration $\geq 0.1\%$

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.		Classement par catégorie
$\geq 50\%$ - $< 60\%$	Oligomères d'hexaméthylène diisocyanate, Isocyanurates	CAS:	28182-81-2	⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332
		EC:	931-274-8	⚠ 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317
		REACH No.:	01- 2119485796- 17	⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335
$\geq 30\%$ - $< 40\%$	4-méthylpentane-2- one	Numéro	606-004-00-4	⚠ 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225
		Index:		⚠ 3.6/2 Carc. 2 H351
		CAS:	108-10-1	⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332
		EC:	203-550-1	⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336
		REACH No.:	01- 2119473980- 30	⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
				EUH066 Estimation de la toxicité aiguë, ETA: ETA - Inhalation (Vapeurs) 11 mg/l
$\geq 5\%$ - $< 7\%$	acétate d'éthyle	Numéro	607-022-00-5	⚠ 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225
		Index:		⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
		CAS:	141-78-6	⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336
		EC:	205-500-4	EUH066
		REACH No.:	01- 2119475103- 46	
$\geq 3\%$ - $< 5\%$	acétate de n-butyle	Numéro	607-025-00-1	⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226
		Index:		⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336
		CAS:	123-86-4	EUH066
		EC:	204-658-1	

Fiche de Données de Sécurité

BE-3018 Durcisseur HS Rapid

		REACH No.:	01-2119485493-29	
>= 3% - < 5%	Naphta - hydrocarbures, C9 aromatiques	EC: REACH No.:	918-668-5 01-2119455851-35	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226 ⚠ 3.10/1 Asp. Tox. 1 H304 ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335 ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H336 ⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411 EUH066
>= 0.25% - < 0.5%	isocyanate de tosyl	Numéro Index: CAS: EC:	615-012-00-7 4083-64-1 223-810-8	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 ⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335 ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ 3.4.1/1-1A-1B Resp. Sens. 1,1A, 1B H334 EUH014 Limites de concentration spécifiques: C >= 5%: Eye Irrit. 2 H319 C >= 5%: STOT SE 3 H335 C >= 5%: Skin Irrit. 2 H315
>= 0.1% - < 0.25%	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	CAS: EC: REACH No.:	128-37-0 204-881-4 01-2119565113-46	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 ⚠ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410

L'ensemble des composants de ce produit, sauf celles exemptées d'enregistrement, a été enregistré via le système REACH.

Les substances reportées sans numéro CAS dans la section 3 sont exemptées d'enregistrement.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute. Si l'irritation persiste: consulter un médecin.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Aérer la pièce. Eloigner immédiatement le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un lieu bien aéré. APPELER UN MEDECIN.

En cas de respiration irrégulière ou absente, pratiquer la respiration artificielle.

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir chapitre 11.

Fiche de Données de Sécurité

BE-3018 Durcisseur HS Rapid

- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).
Traitement :
Aucun

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés :
En cas d'incendie: Utiliser un extincteur en poudre, CO₂, à mousse pour l'extinction.
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
Eau.
Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
La combustion produit de la fumée lourde. CO, CO₂.
- 5.3. Conseils aux pompiers
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter les dispositifs de protection individuelle.
Éliminer toute source d'allumage.
En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.
Fournir une ventilation adéquate.
Utiliser une protection respiratoire adéquate.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Manipuler ou ouvrir la boîte avec la plus grande prudence.
Utiliser le système de ventilation localisé.
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Fiche de Données de Sécurité

BE-3018 Durcisseur HS Rapid

- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Conserver dans des locaux toujours bien aérés.
Stocker à des températures inférieures à 20°C. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Eviter l'exposition directe au soleil.
Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.
Eviter l'exposition directe au soleil.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Frais et bien aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Voir Point 1.2.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

- Oligomères d'hexaméthylène diisocyanate, Isocyanurates - CAS: 28182-81-2
UE - STEL: 1 mg/m³
- 4-méthylpentan-2-one - CAS: 108-10-1
Italy - TWA(8h): 83 mg/m³, 20 ppm - STEL(): 208 mg/m³, 50 ppm
ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - STEL: 75 ppm - Remarques: A3, BEI - URT irr, dizziness, headache
UE - TWA(8h): 83 mg/m³, 20 ppm - STEL: 208 mg/m³, 50 ppm
- acétate d'éthyle - CAS: 141-78-6
UE - TWA(8h): 734 mg/m³, 200 ppm - STEL: 1468 mg/m³, 400 ppm
ACGIH - TWA(8h): 400 ppm - Remarques: URT and eye irr
- acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4
UE - TWA(8h): 241 mg/m³, 50 ppm - STEL: 723 mg/m³, 150 ppm
ACGIH - TWA(8h): 50 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Eye and URT irr
- Naphta - hydrocarbures, C9 aromatiques
UE - TWA(8h): 100 mg/m³, 19 ppm
- 2,6-di-tert-butyl-p-crésol - CAS: 128-37-0
ACGIH - TWA(8h): 2 mg/m³ - Remarques: (IFV), A4 - URT irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

- Oligomères d'hexaméthylène diisocyanate, Isocyanurates - CAS: 28182-81-2
Travailleur professionnel: 1 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 0.5 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
- 4-méthylpentan-2-one - CAS: 108-10-1
Travailleur professionnel: 83 mg/m³ - Consommateur: 14.7 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 208 mg/m³ - Consommateur: 115.2 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 83 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 208 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 11.8 mg/kg - Consommateur: 4.2 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
- acétate d'éthyle - CAS: 141-78-6
Travailleur professionnel: 1468 mg/m³ - Consommateur: 734 mg/kg - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
Consommateur: 4.5 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 734 mg/m³ - Consommateur: 367 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 1468 mg/m³ - Consommateur: 734 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Fiche de Données de Sécurité

BE-3018 Durcisseur HS Rapid

- Travailleur professionnel: 63 mg/kg - Consommateur: 37 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 734 mg/m³ - Consommateur: 367 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
- acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4
Consommateur: 102.34 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 960 mg/m³ - Consommateur: 859.7 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 960 mg/m³ - Consommateur: 859.7 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
Travailleur professionnel: 480 mg/m³ - Consommateur: 102.34 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 480 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
- Naphta - hydrocarbures, C9 aromatiques
Travailleur professionnel: 25 mg/kg - Consommateur: 11 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur professionnel: 150 mg/m³ - Consommateur: 32 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 11 mg/m³ - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
- 2,6-di-tert-butyl-p-crésol - CAS: 128-37-0
Travailleur industriel: 5.8 mg/m³ - Consommateur: 1.74 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 8.3 mg/kg - Consommateur: 5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
- Valeurs limites d'exposition PNEC
Oligomères d'hexaméthylène diisocyanate, Isocyanurates - CAS: 28182-81-2
Cible: Eau douce - valeur: 127 µg/L
Cible: Eau marine - valeur: 12.7 µg/L
Cible: Eau douce (intermittent emissions) - valeur: 1270 µg/L
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 266.7 g/kg
Cible: Soil - valeur: 53.2 g/kg
Cible: STP - valeur: 38.28 mg/l - Remarques: OECD 209
- 4-méthylpentan-2-one - CAS: 108-10-1
Cible: Soil - valeur: 1.3 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 8.27 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.83 mg/kg
Cible: Eau douce - valeur: 0.6 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.06 mg/l
Cible: Intermittent emissions - valeur: 1.5 mg/l
Cible: Purification plant - valeur: 27.5 mg/l
- acétate d'éthyle - CAS: 141-78-6
Cible: Eau douce - valeur: 0.26 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.026 mg/l
Cible: Intermittent emissions - valeur: 1.65 mg/l
Cible: Purification plant - valeur: 650 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1.25 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.125 mg/kg
Cible: Soil - valeur: 0.24 mg/kg
Cible: Oral - valeur: 0.2 g/kg
- acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4
Cible: STP - valeur: 35.6 mg/l
Cible: Eau douce - valeur: 0.18 mg/l
Cible: Eau marine - valeur: 0.01 mg/l
Cible: Intermittent emissions - valeur: 0.36 mg/l
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.98 mg/kg
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.09 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité

BE-3018 Durcisseur HS Rapid

Cible: Soil - valeur: 0.09 mg/kg
 2,6-di-tert-butyl-p-crésol - CAS: 128-37-0
 Cible: Intermittent emissions - valeur: 0.004 mg/l
 Cible: Eau douce - valeur: 0.004 mg/l
 Cible: Soil - valeur: 1.04 mg/kg
 Cible: Purification plant - valeur: 100 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1.29 mg/kg
 Cible: Secondary poisoning - valeur: 16.7 mg/kg
 Cible: Eau marine - valeur: 0.004 mg/l

Indicateurs Biologiques d'Exposition

4-méthylpentan-2-one - CAS: 108-10-1
 valeur: 1 mg/L - modérée: Urine - Indicateur biologique: Cétone
 - Période d'échantillonnage: Fin du tour

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau EN 14605 Type 4 (p.ex Tyrek).

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, EN374 Classe 3 (B-F-I).

Protection respiratoire:

Là où la ventilation est insuffisante, où l'exposition est prolongée, utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires.

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Contrôles techniques appropriés

Aucun

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	Incolore	--	--
Odeur:	Typique del solvante	--	--
Seuil d'odeur :	N.D.	--	--
Point de fusion/point de congélation:	-25 °C	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	77°C	--	--
Inflammabilité:	Flam. Liq. 2, H225	--	--
Limites inférieure et	N.D.	--	--

Fiche de Données de Sécurité

BE-3018 Durcisseur HS Rapid

supérieure d'explosion:			
Point éclair:	-4 °C	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	427°C	--	--
Température de décomposition:	N.D.	--	--
pH :	Pas important	--	--
Viscosité cinématique:	> 20,5 mm ² /sec (40 °C)	--	--
Hydrosolubilité:	Insoluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.D.	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):		--	--
Pression de vapeur:	98 hPa	--	--
Densité et/ou densité relative:	0.986 g/cm ³	--	--
Densité de vapeur relative:	3,4 (air = 1)	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques
Propriétés explosives:	N.D.	--	--
Vitesse d'évaporation :	N.D.	--	--
Viscosité:	> 20,5 mm ² /s (40°C)	--	--
Propriétés comburantes:	N.D.	--	--

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut générer des gaz inflammables au contact de métaux élémentaires (alcalis et terres alcalines, alliages en poudre ou vapeurs) de réducteurs forts.

Peut générer des gaz toxiques au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents d'oxydation forts.

Peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents d'oxydation forts.

Fiche de Données de Sécurité

BE-3018 Durcisseur HS Rapid

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Éviter tout contact avec des matières comburantes. Le produit peut prendre feu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Informations toxicologiques sur le produit :

N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Oligomères d'hexaméthylène diisocyanate, Isocyanurates - CAS: 28182-81-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2500 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat = 0.39 mg/kg - Durée: 4h

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Test: Sensibilisation de la peau - Voie: Peau Oui

4-méthylpentan-2-one - CAS: 108-10-1

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Souris = 23.29 g/m³

ETA - Inhalation (Vapeurs) 11 mg/l

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2080 mg/kg

ETA - Inhalation (Vapeurs) 11 mg/l

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat = 2000 g/kg

ETA - Inhalation (Vapeurs) 11 mg/l

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Test: NOAEL(C) - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 250 mg/kg

acétate d'éthyle - CAS: 141-78-6

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 1600 mg/l

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Lapin = 4935 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 11.3 g/kg

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 6400 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 21.1 mg/l - Durée: 4h

Naphta - hydrocarbures, C9 aromatiques

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 6193 mg/m³ - Source: OECD 403

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 3492 mg/kg - Source: OECD 401

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 3160 mg/kg - Source: OECD 402

isocyanate de tosyl - CAS: 4083-64-1

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2234 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 640 ppm - Durée: 1h

2,6-di-tert-butyl-p-crésol - CAS: 128-37-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 5 mg/l - Durée: 4h

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

Fiche de Données de Sécurité

BE-3018 Durcisseur HS Rapid

Les composants du produit peuvent être absorbés par l'organisme par inhalation. Principaux symptômes: étourdissements, narcose, toux, nausées, vomissements, maux de tête, perte de conscience, essoufflement. Une exposition répétée peut provoquer dessèchement et gerçures de la peau.

Naphta - hydrocarbures, C9 aromatiques -

Inhalation: Les concentrations de vapeur au-dessus des niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer des maux de tête et des étourdissements, sont anesthésiques et peuvent provoquer d'autres effets sur le système nerveux central. Contact avec la peau: faible indice de toxicité Un contact fréquent ou prolongé peut dessécher la peau, favorisant l'apparition de dermatites. Contact avec les yeux: Peut causer un léger inconfort oculaire avec une légère irritation, mais n'endommage pas les tissus oculaires. Ingestion: même de petites quantités de liquide introduites dans le système respiratoire lors de l'ingestion ou du vomissement, peuvent provoquer une bronchopneumonie ou un œdème pulmonaire. indice minimal de toxicité.

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2020/878 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Oligomères d'hexaméthylène diisocyanate, Isocyanurates - CAS: 28182-81-2

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 8.9 mg/l

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 127 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 1000 mg/l

4-méthylpentan-2-one - CAS: 108-10-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 200 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 179 mg/l - Durée h: 96

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 30 mg/l

Point final: NOEC - Espèces: Algues > 146 mg/l

acétate d'éthyle - CAS: 141-78-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 230 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 165 mg/l - Durée h: 48

Point final: NOEC - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 2.4 mg/l - Durée h: 504

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 - Espèces: Bacteria = 5870 mg/l - Durée h: 0.25

acétate de n-butyle - CAS: 123-86-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 44 mg/l - Durée h: 48

Fiche de Données de Sécurité

BE-3018 Durcisseur HS Rapid

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 648 mg/l - Durée h: 72

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 18 mg/l - Durée h: 96

Naphta - hydrocarbures, C9 aromatiques

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 3.2 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 2.9 mg/l - Durée h: 72

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 9.2 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 1 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: NOELR

2,6-di-tert-butyl-p-crésol - CAS: 128-37-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 0.61 mg/l

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 0.42 mg/l - Durée h: 72

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 0.57 mg/l - Durée h: 96

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 0.31 mg/l - Durée h: 21

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas bioaccumulable

12.4. Mobilité dans le sol

Mobile. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les récipients vides doivent être considérés des ordures spéciales livrables aux décharges de type 2B. Si opportunément dépurés, ils peuvent être admis aux décharges de première catégorie.

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Les récipients vides doivent être considérés des ordures spéciales livrables aux décharges. Si opportunément dépurés, ils peuvent être admis aux décharges de première catégorie.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport



Quantités limitées, non soumises à la réglementation ADR : Emballages internes positionnés sur barquettes à film rétractable ou film tendu : pour emballage interne jusqu'à 5 litre et colis jusqu'à 30 kg.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR-UN Number: 1263

IATA-UN Number: 1263

IMDG-UN Number: 1263

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: PEINTURES

IATA-Shipping Name: PEINTURES

IMDG-Shipping Name: PEINTURES

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Fiche de Données de Sécurité

BE-3018 Durcisseur HS Rapid

ADR-Class:	3	
ADR-Etiquette:	3	
ADR - Numéro d'identification du danger :	33	
IATA-Class:	3	
IATA-Label:	3	
IMDG-Class:	3	
IMDG-Classe:	3	
14.4. Groupe d'emballage		
ADR-Packing Group:	II	
IATA-Packing group:	II	
IMDG-Packing group:	II	
14.5. Dangers pour l'environnement		
ADR-Polluant environnemental:	Non	
IMDG-Marine pollutant:	Non	
IMDG-EmS:	F-E , S-E	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur		
ADR-Subsidiary hazards:	-	
ADR-S.P.:	163 367 640C 650	
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):		2 (D/E)
IATA-Passenger Aircraft:	353	
IATA-Subsidiary hazards:	-	
IATA-Cargo Aircraft:	364	
IATA-S.P.:	A3 A72 A192	
IATA-ERG:	3L	
IMDG-Subsidiary hazards:	-	
IMDG-Stowage and handling:	Category B	
IMDG-Segregation:	-	
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI		
N.A.		

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 2020/878

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la

Fiche de Données de Sécurité

BE-3018 Durcisseur HS Rapid

Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 20

Restriction 30

Restriction 74

Restriction 75

Composés Organiques Volatils - COV = 448.30 g/Kg = 442.52 g/l

Substances volatiles CMR = 0.00 %

COV halogénés à phrase de risque R40 = 0.00 %

Carbone organique - C = 0.28

Fraction non volatile(% wt):55.17

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

le produit appartient à la catégorie: P5c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H332 Nocif par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

EUH014 Réagit violemment au contact de l'eau.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Asp. Tox. 1	3.10/1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2

Fiche de Données de Sécurité

BE-3018 Durcisseur HS Rapid

Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Resp. Sens. 1,1A,1B	3.4.1/1-1A-1B	Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1,1A,1B
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Carc. 2	3.6/2	Cancérogénicité, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Flam. Liq. 2, H225	D'après les données d'essais
Acute Tox. 4, H332	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Carc. 2, H351	Méthode de calcul
STOT SE 3, H335	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Fiche de Données de Sécurité

BE-3018 Durcisseur HS Rapid

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
N.A.:	Non disponible
N.D.:	Not determined.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps